



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 21.159

DECISION

Concernant l'aliénation d'un Tracto Pelle
(Modèle 580 SLE)
à l'entreprise CNH INDUSTRIAL FRANCE CASE FRANCE

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la proposition de l'Entreprise CNH INDUSTRIAL FRANCE CASE FRANCE,

DECIDE

- d'aliéner un Tracto Pelle

- Modèle 580 SLE
- Année 1996

pour un montant de 4.000 € Net (sans TVA) - (Quatre mille euros) à l'Entreprise CNH INDUSTRIAL FRANCE CASE FRANCE - 16-18 Rue des Rochettes - 91150 MORIGNY CHAMPIGNY.

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 775 - fonction 823 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 avril 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le 29 avril 2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



Fait à ROYAN, le 27 avril 2021

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET